

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°028-2020/AN

**PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-012/PRES
DU 25 NOVEMBRE 2019 PORTANT AUTORISATION DE
RATIFICATION DE L'ACCORD DE PRET CONCLU A ABU DHABI LE
24 AVRIL 2019 ENTRE LE GOUVERNEMENT DU BURKINA FASO
ET LE FONDS D'ABU DHABI POUR LE DEVELOPPEMENT (FADD)
POUR LE FINANCEMENT DU PROJET D'ENERGIE SOLAIRE POUR
L'ELECTRIFICATION RURALE**

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 26 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-012/PRES du 25 novembre 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt conclu à Abu Dhabi le 24 avril 2019 entre le gouvernement du Burkina Faso et le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement (FADD) pour le financement du projet d'énergie solaire pour l'électrification rurale.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 26 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Quatrième Vice-président



Foniya Elise ILBOUDO/THIOMBIANO



Le Secrétaire de séance



Fati OUEDRAOGO